



Compteur Linky • Passage en force d'Enedis

Publié le : 06/04/2017

Enedis (ex-ERDF) recommande à ses installateurs de ne pas tenir compte des refus de compteurs Linky. Le gestionnaire du réseau électrique leur fournit même le mode d'emploi pour les poser malgré tout. Un vrai passage en force.



La fiche intitulée « Que faire face au refus sur le terrain » fait partie d'un kit distribué par Enedis aux installateurs de **compteurs Linky**. Elle prouve qu'en dépit de discours publics plutôt apaisants, Enedis recommande à ses poseurs de **faire le forcing**. Ainsi, « *dans le cas où le propriétaire ou syndic de copropriété a expressément manifesté son désaccord [...] le technicien peut tout de même entrer et procéder au remplacement du compteur si l'accès à la propriété est réputé se faire librement* ». Enedis signale tout de même qu'il y a violation de domicile « *si l'accès est restreint par une barrière physique ou morale (muret, porte fermée à clé, panneau propriété privée)* ». Ouf !

Mais les résidents ne sont pas à l'abri d'une installation au forceps pour autant. En cas de porte ou de portail fermé, le technicien doit remplacer le compteur s'il dispose d'une clé vigik, d'un double de clé ou du code d'entrée. En copropriété, si l'accès est impossible, il doit tenter d'obtenir d'un habitant qu'il lui ouvre.

Un passage en force qu'Enedis assume : « *Le client a été prévenu par courrier dans les 45 jours précédant le passage du technicien et il n'y a pas de possibilité de refuser le compteur. On procède comme pour le dépannage* », nous a répondu le gestionnaire de réseau.

L'heure n'est plus à la concertation. À moins de monter la garde devant son compteur, il va devenir difficile d'échapper à Linky **comme nous le précisons il y a quelques mois**.



Élisabeth Chesnais
Contactez l'auteur(e)

Afin de vous proposer des contenus et services toujours plus adaptés à vos intérêts, nous utilisons des traceurs (cookies) pour réaliser des statistiques d'audience.

En utilisant notre site, vous acceptez l'utilisation de tous nos **cookies**. Pour en savoir plus et paramétrer les traceurs **cliquez ici**.

► J'ACCEPTE